

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

86^e séance plénière

Jeudi 13 mai 2010, à 10 heures

New York

Président : M.Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Umaru Musa Yar'Adua, Président de la République fédérale du Nigéria

Le Président (*parle en arabe*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du Président de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Umaru Musa Yar'Adua, décédé le mercredi 5 mai 2010. Le Président Yar'Adua était un homme de paix. Nous n'oublierons jamais les efforts qu'il a déployés pour que le peuple nigérian connaisse le progrès et la paix, et sa contribution à l'instauration de la stabilité sur le continent africain.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant du Nigéria de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple nigériens ainsi qu'à la famille endeuillée de S. E. M. Umaru Musa Yar'Adua.

J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Umaru Musa Yar'Adua.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre tristesse et, au nom de l'Assemblée générale et de tous ici présents,

nos condoléances pour les victimes de l'accident d'avion qui s'est produit hier près de Tripoli (Libye).

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : J'ai été profondément attristé d'apprendre la mort d'Alhaji Umaru Yar'Adua, Président du Nigéria et commandant en chef des forces armées du pays.

Le Président défunt a laissé une empreinte importante dans son pays. Pendant la période relativement courte passée à la tête de son pays, il a assumé ses responsabilités avec dignité et dans le respect des droits de chacun. On se souviendra de lui pour sa contribution sans faille à la gouvernance démocratique et à la relance économique et, en particulier, pour l'action résolue qu'il a menée en vue de rétablir la paix dans la région du delta du Niger.

En tant que Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, il s'est battu inlassablement contre les changements inconstitutionnels de gouvernement et pour le retour de la paix et de la stabilité dans toute la sous-région.

Je suis également reconnaissant au défunt Président de son attachement aux buts et principes des Nations Unies. Le fait que le Nigéria est aujourd'hui le quatrième plus grand fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est une preuve de cet appui.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



En tant que Secrétaire général de l'ONU ainsi que sur le plan personnel, j'ai eu l'honneur de travailler avec le Président pour traiter certaines questions régionales et mondiales, et j'ai pu pleinement apprécier sa sagesse et sa détermination.

Je présente mes plus sincères condoléances à la famille d'Alhaji Yar'Adua, au peuple et au Gouvernement nigériens et à toutes les autres personnes touchées par son décès. Je souhaite plein succès à son successeur, S. E. le Président Goodluck Ebele Jonathan, qui s'emploie à promouvoir la paix et le développement pour tous les Nigériens.

Avant de terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau mes sincères condoléances pour les personnes tuées dans l'accident d'avion qui s'est produit hier en Jamahiriya arabe libyenne. J'adresse mes condoléances les plus sincères aux familles et aux pays des victimes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Le 5 mai 2010, le Président de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Umaru Yar'Adua, s'en est allé des suites de maladie, laissant tous les siens dans la désolation, la douleur et l'épreuve du deuil.

En ce jour où l'Assemblée générale des Nations Unies lui rend un hommage bien mérité, je voudrais dire d'emblée, au nom du Groupe des États d'Afrique auprès de l'Organisation, toute notre peine à la suite de cette perte irréparable. Avec la disparition du Président Yar'Adua, comme le soulignait tout récemment et à juste titre le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, le Nigéria et l'Afrique ont perdu un de leurs illustres fils et un militant dévoué à l'unité et au mieux-être de tous les peuples du continent.

En effet, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à la présidence en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, tout comme à la tête de la République fédérale du Nigéria, le très regretté défunt a apporté, en un laps de temps très court, une contribution remarquable à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans plusieurs pays et régions agités de l'Afrique.

Homme d'État aux propos sobres et conciliants, marqués par l'appel au dialogue et à l'entente, c'est

encore le Président Yar'Adua qui a su, avec hauteur, courage et doigté, faire chorus avec son homologue, le Président Paul Biya du Cameroun, pour poursuivre activement l'application des mesures définies d'accord parties, sous son prédécesseur, le Président Olosegun Obasanjo, afin de mettre en œuvre de manière pacifique l'arrêt de la Cour internationale de Justice sur le différend au sujet de la presqu'île de Bakassi, ouvrant ainsi entre nos deux pays une ère de paix et de coopération fraternelle renforcée et mutuellement bénéfique.

Cette vie intense, débordante d'activités en dépit de la fragilité de sa santé, cette hauteur de vues, cette sobriété, ce sens de l'humain et de la fraternité si attachants sont autant de vertus dont nous sommes privés du fait de la disparition du Président Yar'Adua. Pour cette privation, mieux, pour ce sevrage précoce, le Groupe des États d'Afrique verse une larme. Nous présentons nos condoléances les plus émues et les plus attristées à la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, à tout son personnel, au Gouvernement et au grand peuple frère du Nigéria et, à travers lui, aux membres de la famille du Président défunt, confrontés à présent aux dures réalités de l'orphelinat.

Nous levons aussi la tête vers l'avenir et implorons les cieux afin qu'ils donnent suffisamment de force à tous : à la famille, aux nouvelles autorités nigérianes et à l'Afrique en général, pour leur permettre de porter ce deuil avec dignité et responsabilité, dans le sillage et la fidélité des vertus précitées, qui sont désormais les marques distinctives de l'héritage laissé par le Président Yar'Adua. Les grands hommes passent dans le silence, le recueillement et la piété, nous laissant et laissant au temps le soin de les laver et de laver leurs œuvres. Que la terre du Nigéria et celle de l'Afrique que le Président Yar'Adua a tant aimées et chéries lui soient infiniment légères et que son âme repose en paix dans l'éternité du royaume divin.

Un autre accident s'est produit hier à Tripoli (Libye), emportant des vies humaines. Le Groupe des États d'Afrique sympathise avec tous ceux qui sont frappés par ce nouveau deuil et prie pour que les âmes des disparus reposent en paix dans le ciel.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Asie a été très attristé d'apprendre que le Président de la République du Nigéria, S. E. M. Umar Yar'Adua, est décédé mercredi, à l'âge de 58 ans, après une longue maladie.

M. Yar'Adua a commencé sa carrière politique en 1991. Il a perdu sa première élection, mais il n'a pas abandonné la partie. Sept ans plus tard, il a encore participé aux élections et a été élu au poste de gouverneur en 1999, auquel il fut réélu pour un second mandat en 2003. En tant que Gouverneur, il s'est attaché à promouvoir le développement socioéconomique de son État, en accordant une attention particulière aux secteurs de l'éducation et de la santé. Non seulement il a remboursé la dette énorme de son État dont il a hérité, mais il a aussi réussi à accumuler des millions d'excédent budgétaire. Il s'est fait connaître par son style de vie ascétique et sa probité.

En avril 2007, il a remporté une victoire écrasante et fut élu treizième Président du Nigéria avec 70 % de voix. Il s'est attelé à l'énorme tâche de poursuivre les programmes de développement lancés par son prédécesseur, d'instaurer la paix et la réconciliation dans la région du delta du Niger et de poursuivre la lutte contre une corruption systémique généralisée.

Son décès est une grande perte pour le Nigéria et la région. À titre personnel et au nom de mon gouvernement et du Groupe des États d'Asie, je tiens à présenter nos profondes et sincères condoléances à la Mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, à la famille éprouvée et au Gouvernement nigérian. Que Dieu accueille son âme dans la paix et qu'il donne au peuple nigérian la force nécessaire pour qu'il puisse surmonter sa douleur.

Le Groupe des États d'Asie espère que sous la direction compétente du Vice-Président Goodluck Jonathan, actuellement Président par intérim, la République du Nigéria poursuivra sa marche sur la voie d'une démocratie durable et de la prospérité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Horváth Feksi (Hongrie) (*parle en anglais*) : En cette triste occasion, j'ai l'honneur de

prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale. Aujourd'hui, nous rendons hommage au défunt Président Umaru Musa Yar'Adua du Nigéria. Son décès constitue une grande perte pour la nation et le peuple nigériens. Sa vision a considérablement contribué aux efforts de promotion de la paix, de la stabilité et de la justice au Nigéria, et il tenait résolument à la gouvernance et aux réformes démocratiques.

Dans une interview, le Président Yar'Adua avait dit :

« Le problème, c'est que les gens pensent que les problèmes peuvent être résolus par un coup de baguette magique. Il y a trop de personnes très virulentes, qui ne font que condamner. Mais avec la patience, nous allons tous réussir. »

En cette occasion solennelle, nous devons nous rappeler que la voie de la gouvernance et des réformes démocratiques est pavée d'épreuves et de revers inattendus, mais qu'on peut surmonter ces difficultés pour le bien commun, le bien-être du peuple et les intérêts supérieurs de la nation.

Il était convaincu que les gens sont plus satisfaits en servant les autres qu'en servant leurs propres intérêts. Pour lui, servir sa nation a toujours été important. Même s'il nous a quittés, nous nous souviendrons toujours de lui en raison de l'exemple qu'il a donné tout au long de sa vie et de son travail dévoué.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je présente mes sincères condoléances et toute ma sympathie à la famille du défunt Président, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple nigériens.

Je saisis cette occasion pour présenter également nos sincères condoléances aux familles des victimes du tragique accident d'avion survenu en Libye.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais adresser nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple nigériens suite au décès regrettable, le 5 mai dernier, de S. E. le Président Umaru Musa Yar'Adua.

Ses qualités de démocrate et la carrière qu'il a menée au service de son pays, ainsi que ses qualités personnelles d'homme honnête et intègre, offrent un très bel exemple de leadership aux nouvelles générations de ce pays frère d'Afrique. La profonde estime que le Président Yar'Adua avait pour son peuple se traduisait dans les efforts qu'il déployait en faveur de la paix et dans sa détermination à faire avancer son pays, une vocation dont il a apporté la preuve avant même d'assumer la présidence, lorsqu'il occupait les fonctions de Gouverneur de l'État de Katsina.

Je tiens à souligner sa volonté indéfectible de continuer de servir son pays en dépit des problèmes de santé dont il souffrait depuis 10 ans. Ces problèmes ne l'ont pas empêché de poursuivre son action, notamment parce qu'il avait une confiance totale dans le potentiel du peuple et les ressources du Nigéria.

En même temps que nous partageons la douleur du peuple nigérian et que nous adressons nos condoléances à la famille du Président Yar'Adua, nous souhaitons que l'héritage de son attachement au peuple, à la démocratie et aux plus nécessiteux de son pays non seulement marque les mémoires mais soit également maintenu et considéré comme un exemple à suivre dans les années à venir au Nigéria.

Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais également faire part de notre tristesse à la suite du tragique accident d'avion qui vient d'endeuiller la Libye, une nation sœur.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'adresse nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement nigériens suite au décès du Président Umaru Musa Yar'Adua. Nous avons une pensée particulière pour sa famille, à qui nous adressons nos vœux en ce moment difficile.

Le Président Yar'Adua avait une connaissance exceptionnelle de la politique et des affaires du Nigéria moderne. Le potentiel de son pays l'enthousiasmait. Il était soucieux de l'avenir de son pays. Les divisions nationales l'attristaient profondément et il s'est évertué à en venir à bout. Son engagement personnel en faveur de l'état de droit et d'une bonne gouvernance mérite notre reconnaissance et nous devons saluer l'action

qu'il a menée pour apporter la paix, la stabilité et le développement dans la région du delta du Niger. Il a œuvré pour l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique en appuyant les efforts de maintien de la paix du Nigéria, et il a fermement prôné la démocratie en vue du développement de l'Afrique. Le Nigéria, qui siège actuellement au Conseil de sécurité, demeure un des piliers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde.

Le décès du Président Yar'Adua est une grande perte pour le Nigéria et les Nigériens. Une partie de son héritage, qui restera à jamais vivace, consiste à ce que nous poursuivions tous ses efforts visant à faire disparaître les divisions et à apporter la sécurité et la prospérité à son pays.

Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ne doutent pas que le peuple et le Gouvernement nigériens surmonteront cette perte et œuvreront ensemble pour concrétiser la vision du Président Yar'Adua.

Bien entendu, nous adressons également nos condoléances à tous ceux qui ont été profondément touchés par le terrible accident d'avion survenu hier en Libye.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, le pays hôte.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom du Président Obama et du peuple des États-Unis, je tiens à exprimer nos sincères condoléances suite au décès du Président Umaru Musa Yar'Adua. Nos pensées et nos prières vont vers la famille Yar'Adua et le peuple nigérian qui pleurent sa mort.

Aujourd'hui, nous pensons et rendons hommage à l'extrême probité et à la grande intégrité du Président Yar'Adua ainsi qu'à son dévouement au service public et à sa foi totale dans les vastes capacités et l'avenir prometteur des 150 millions de Nigériens.

Le Président Yar'Adua s'employait à édifier de solides institutions démocratiques, fondées sur des processus constitutionnels. Nous savons qu'il souhaiterait que le Nigéria poursuive dans cette voie démocratique civile. Nous exhortons tous les Nigériens à placer leur confiance dans des mécanismes structurés, démocratiques et constitutionnels et à les appuyer pleinement.

Les États-Unis se félicitent de l'investiture rapide du Président Goodluck Ebele Jonathan, le successeur légitime du Président Yar'Adua, et nous saluons les efforts d'unification du pays dans cette période difficile. Nous encourageons le Gouvernement nigérian à continuer d'œuvrer en faveur de la tenue d'élections nationales démocratiques en 2011 et nous lui offrons notre appui et notre concours dans ces efforts.

Au nom des États-Unis, je voudrais réaffirmer au peuple et au Gouvernement nigériens notre attachement à la poursuite de notre amitié et de notre partenariat. Ensemble, nous continuerons d'agir pour surmonter nos problèmes communs.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République fédérale du Nigéria, je remercie sincèrement les membres de l'Assemblée générale pour le soutien inconditionnel qu'ils ont apporté au Nigéria, et en particulier à sa mission permanente, suite au décès de notre bien-aimé Président Umaru Musa Yar'Adua.

Les extraordinaires messages de sympathie et marques de solidarité nous ont servi de point d'appui durant cette période difficile. Nous sommes en effet extrêmement émus par les tendres paroles et hommages prononcés ce matin en l'honneur de notre défunt Président, qui était sincèrement dévoué à la cause du peuple nigérian et partageait la vision de l'Organisation des Nations Unies. Ces témoignages seront à jamais gravés dans notre mémoire nationale et nous les transmettrons au Gouvernement nigérian.

Je ne saurais terminer cette brève intervention sans vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, d'être présents ici, de compatir à notre douleur et d'avoir rendu un hommage sincère au Président Yar'Adua. Je remercie également les chefs des groupes régionaux et le représentant du pays hôte, les États-Unis, de leurs paroles très aimables et de l'hommage qu'ils ont rendu à notre défunt Président. Que Dieu, dans son infinie clémence, vous bénisse tous alors que nous prions pour le repos de l'âme de notre défunt Président.

Enfin, au nom du Nigéria, je voudrais adresser nos condoléances à la Libye, une nation sœur, et à tous les autres pays qui ont perdu des ressortissants dans l'accident d'avion survenu récemment près de Tripoli. Qu'ils reposent en paix!

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Au nom du peuple libyen et des membres de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour les condoléances et la sympathie exprimées au peuple libyen après le tragique accident survenu hier près de l'aéroport de Tripoli, et dans lequel plus de 100 passagers qui voyageaient à bord d'un avion libyen en provenance d'Afrique du Sud et à destination de Tripoli ont trouvé la mort. Ces condoléances et cette solidarité montrent une nouvelle fois l'unité de la communauté internationale, dans les bons comme dans les mauvais moments, et je transmettrai ces messages de sympathie à notre peuple et aux familles des victimes.

Puisque j'en ai l'occasion, je voudrais également faire écho aux condoléances présentées par les représentants des groupes régionaux à l'occasion du décès du Président Umaru Musa Yar'Adua, avec qui j'ai personnellement travaillé. Il était l'exemple type d'un être humain modeste et sincère.

Une fois de plus, je réaffirme ma reconnaissance et ma gratitude et je prie Dieu qu'aucun mal ne soit fait aux êtres chers.

Point 136 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/64/631/Add.9)

Le Président (*parle en arabe*) : Je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/64/631/Add.9, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications publiées sous les cotes A/64/631 et add.1 à 8, Kiribati a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 111 de l'ordre du jour (suite)**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections****h) Élection de 14 membres du Conseil des droits de l'homme**

Le Président (*parle en arabe*) : Les 14 États Membres dont le mandat expire le 18 juin 2010 sont l'Afrique du Sud, l'Angola, l'État plurinational de Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, Madagascar, le Nicaragua, les Pays-Bas, les Philippines, le Qatar et la Slovaquie.

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale en date du 15 mars 2006, ces États Membres sont immédiatement rééligibles, sauf l'Inde, l'Indonésie, les Pays-Bas, les Philippines et l'Afrique du Sud, qui ont exercé deux mandats consécutifs.

Les 14 sièges sont répartis entre les groupes régionaux comme suit : quatre sièges pour le Groupe des États d'Afrique, quatre sièges pour le Groupe des États d'Asie, deux sièges pour le Groupe des États d'Europe orientale, deux sièges pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et deux sièges pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 14 membres du Conseil des droits de l'homme. Conformément à la résolution 60/251, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent être candidats à un siège au Conseil et les membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans. Les membres du Conseil sont élus directement et individuellement au scrutin secret à la majorité des membres de l'Assemblée générale. Par conséquent, 97 voix constitueront la majorité des membres de l'Assemblée générale, qui compte 192 membres.

Les États suivants resteront membres du Conseil des droits de l'homme : Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Djibouti, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Ghana, Hongrie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Maurice, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Ukraine, Uruguay et Zambie. Le nom de ces États ne doit donc pas être inscrit sur les bulletins de vote.

L'élection se déroulera suivant les dispositions pertinentes du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections. Pour cette élection, ce sont les articles 92 et 94 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale qui s'appliqueront.

Suivant la pratique établie à l'Assemblée générale, si le nombre d'États Membres ayant recueilli les suffrages de la majorité des membres de l'Assemblée générale lors d'un scrutin est supérieur au nombre requis, les États Membres qui ont obtenu le plus grand nombre de voix en sus de la majorité requise seront réputés élus, jusqu'à ce que le nombre de sièges à pourvoir soit atteint. Toujours suivant la pratique établie, en cas de ballottage pour un siège restant à pourvoir, il sera procédé à un tour de scrutin limité aux candidats qui auront recueilli un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : L'élection aura donc lieu au scrutin secret et il ne sera pas fait de présentation de candidatures.

Je tiens à redire que les 14 sièges à pourvoir sont répartis entre les groupes régionaux comme suit : quatre sièges pour le Groupe des États d'Afrique; quatre sièges pour le Groupe des États d'Asie; deux sièges pour le Groupe des États d'Europe orientale; deux sièges pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et deux sièges pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les bulletins de vote reflètent cette répartition.

En outre, j'ai été informé par le Secrétariat que les engagements pris volontairement par les États Membres conformément au paragraphe 8 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale ont été publiés en tant que documents officiels de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Avant de commencer la procédure de vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Je sollicite également la coopération habituelle des représentants durant le déroulement de l'élection. Je rappelle qu'une fois le vote commencé, toute forme

de campagne doit cesser dans la salle de l'Assemblée générale. Cela signifie qu'une fois l'élection commencée, aucun matériel ne pourra être distribué à des fins de campagne dans la salle. Tous les représentants sont également priés de rester à leur place afin que la procédure de vote puisse se dérouler de façon ordonnée.

Nous allons à présent commencer la procédure de vote. Des bulletins de vote marqués A, B, C, D et E vont maintenant être distribués. Les bulletins A contiennent quatre lignes vierges correspondant aux quatre sièges à pourvoir par le Groupe des États d'Afrique. Les bulletins B contiennent quatre lignes vierges correspondant aux quatre sièges à pourvoir par le Groupe des États d'Asie. Les bulletins C contiennent deux lignes vierges correspondant aux deux sièges à pourvoir par le Groupe des États d'Europe orientale. Les bulletins D contiennent deux lignes vierges correspondant aux deux sièges à pourvoir par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les bulletins E contiennent deux lignes vierges correspondant aux deux sièges à pourvoir par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom des États pour lesquels ils souhaitent voter. Tout bulletin de vote contenant plus de noms que de sièges à pourvoir pour la région pertinente sera déclaré nul. Un bulletin sera également déclaré nul si aucun des noms des États Membres y figurant n'appartient à la région pertinente. Si un bulletin de vote contient le nom d'un ou de plusieurs États Membres n'appartenant pas à la région pertinente, n'étant pas rééligible ou étant déjà membre du Conseil, il demeure valide, mais les noms de ces États Membres ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Bensmail (Algérie), M^{me} Kyrle (Autriche), M^{me} Velichko (Biélorus), M. Lima (Brésil), M. Ayub (Pakistan), M^{me} Tupouohomohema (Tonga) et M^{me} Steele (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 h 10, est reprise à 12 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)</i>	
Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0

Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	5
Nombre de membres votants :	183
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Angola	170
Mauritanie	167
Ouganda	164
Jamahiriya arabe libyenne	155

<i>Groupe B – États d'Asie (4 sièges)</i>	
Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	0
Nombre de membres votants :	188
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Maldives	185
Thaïlande	182
Malaisie	179
Qatar	177

<i>Groupe C – États d'Europe orientale (2 sièges)</i>	
Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	8
Nombre de membres votants :	180
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
République de Moldova	175
Pologne	171

<i>Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (2 sièges)</i>	
Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188
Abstentions :	3
Nombre de membres votants :	185
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Équateur	180
Guatemala	180
Pérou	1

<i>Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)</i>	
Nombre de bulletins déposés :	188
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	188

Abstentions :	6
Nombre de membres votants :	182
Majorité requise des membres :	97
Nombre de voix obtenues :	
Espagne	177
Suisse	175

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix des membres de l'Assemblée générale, les 14 États suivants sont élus membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 19 juin 2010 : Angola, Équateur, Espagne, Guatemala, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Ouganda, Pologne, Qatar, République de Moldova, Suisse et Thaïlande.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil des droits de l'homme, et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Nous avons ainsi terminé notre examen du point 111 h) de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/774)

Le Président (*parle en arabe*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant la recommandation de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de sa décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la

mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que, pour prendre une décision, nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Modalités de financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 » sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/264).

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 155 de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/64/L.52)

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur le point 114 de l'ordre du jour et les points 47, 120 et 121 à sa 47^e séance, le 16 novembre 2009, et a adopté la décision 64/555, au titre des points 48, 53 b) et 53 f) de l'ordre du jour, à sa 82^e séance plénière, le 15 avril 2010.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.52.

M^{me} Valère (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Au nom des coauteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/64/L.52, intitulé

« Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles ».

Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'aimerais remercier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour son appui constant tout au long de ce processus et me réjouir à la perspective de continuer à compter sur son appui à l'avenir. La CARICOM saisit également cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué de façon constructive aux négociations, ainsi que les plus de 100 coauteurs du projet de résolution, en particulier le Groupe des États d'Afrique, qui s'est porté coauteur en bloc. Pour nous, l'appui large dont a bénéficié le projet de résolution est la preuve des effets considérables des maladies non transmissibles sur la santé, la productivité, les économies et les aspirations en matière de développement de tous les pays.

On ne peut pas laisser les maladies non transmissibles, en particulier le diabète, les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires chroniques, continuer à se développer comme une épidémie silencieuse, car elles représentent 60 % des décès à l'échelle mondiale. L'immense majorité de ces décès se produisent dans les pays en voie de développement. Même si les maladies non transmissibles sont souvent considérées à tort comme des maladies associées aux modes de vie de sociétés riches, les données indiquent qu'elles touchent toutes les classes sociales et ont un impact disproportionné sur les pauvres et les pays en développement. Selon les projections, les maladies non transmissibles pourraient contribuer à trois quarts de décès d'ici à 2030 dans notre sous-région. Selon l'OMS, les décès dus aux maladies non transmissibles augmenteront de 27 % en Afrique au cours de la prochaine décennie.

Cependant, malgré ces données peu rassurantes sur la mortalité, le fléau des maladies non transmissibles est bien plus qu'une question de santé publique. Dans la plupart des régions du monde, ce fléau constitue un obstacle fondamental au développement, car il prive les États de leurs travailleurs les plus productifs, réduit les familles à la pauvreté et impose aux États des coûts qui, souvent, s'élèvent à presque 7 % de leur produit national brut. Selon les estimations de l'OMS, les pertes économiques dues aux maladies cardiovasculaires, aux accidents vasculaires cérébraux et au diabète dépasseront 1 250 milliards d'ici à 2015 rien que dans les pays en développement. C'est un coût au-delà de nos moyens, en particulier en ce moment où les pays

en développement sont toujours aux prises avec les retombées de la crise économique mondiale sur nos fragiles économies.

Le mahatma Gandhi aurait déclaré : « La vraie richesse, c'est la santé, non les pièces d'or et d'argent ». Toutefois, de nos jours, on constate que, pour de nombreux gouvernements, la santé et la richesse économique sont inextricablement liées. Un pays malade est un pays pauvre.

Dans divers États et régions, les gouvernements attachent de plus en plus d'importance à l'incidence qu'ont les maladies non transmissibles sur la santé et le développement. La déclaration de 2007 de la CARICOM sur les maladies non transmissibles, la déclaration de 2009 du Commonwealth sur la lutte contre les maladies non transmissibles, la conférence ministérielle que la Fédération de Russie prévoit d'organiser en 2011 et l'annonce récente d'une initiative contre l'obésité des enfants ici aux États-Unis sont des initiatives – pour n'en citer que quelques-unes –, qui démontrent l'intérêt nouveau qu'on porte à cette épidémie qui prend de l'ampleur mais qui est trop souvent négligée.

Dans le cadre du système des Nations Unies, l'OMS a reconnu les énormes implications de ces maladies sur les soins de santé et a approuvé son Plan d'action de 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles. Les organisations de la société civile, plus particulièrement la récente alliance composée de la Fédération internationale du diabète, de l'Union internationale contre le cancer, de l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires et de la Fédération mondiale du Cœur, ont également joué un rôle prépondérant et inestimable dans la sensibilisation et dans la lutte contre les causes et les effets des maladies non transmissibles. Le projet de résolution vise à utiliser cette énergie nouvelle et à contribuer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles et leurs différents effets.

Par ce projet de résolution, les membres appellent à l'organisation, en septembre 2011, d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement. Cette réunion de haut niveau donnera un élan politique aux efforts de coordination, de prévention et de lutte contre ces maladies. Ce projet de résolution établit

également un lien essentiel entre les maladies non transmissibles et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les membres de la Communauté des Caraïbes s'associent pleinement à la demande figurant dans le projet de résolution tendant à ce que l'accent soit mis sur l'incidence croissante et l'impact socioéconomique du taux élevé de prévalence des maladies non transmissibles dans le monde durant la séance consacrée à l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra dans le courant de l'année.

En nous engageant à intensifier et à coordonner nos efforts de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles, nous reconnaissons, de manière générale, certaines mesures à prendre et les lacunes à combler. Nous savons, par exemple, que nous devons renforcer nos systèmes de collecte des données, en particulier dans les pays en développement. Nous savons que la coopération pour le développement doit accorder une plus grande place aux maladies non transmissibles. Nous savons également que nous devons réaffirmer notre attachement au renforcement des systèmes nationaux de santé en ce qui concerne notamment l'affectation de crédits budgétaires, le financement, l'information et l'accès aux médicaments. Mais nous savons surtout que la volonté politique doit être mobilisée et renforcée sur ce nouveau front de la bataille que nous menons actuellement dans les domaines de la santé et du développement. Toutes ces questions sont abordées dans ce projet de résolution.

L'examen de ce projet de résolution par l'Assemblée générale constitue un tournant historique dans l'action mondiale de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles et leurs effets. La lutte contre les maladies non transmissibles n'a pas bénéficié de l'attention, de la coordination et des financements proportionnels au taux élevé de mortalité qui en découle et à leur impact socioéconomique considérable. Aujourd'hui, nous commençons à lui prêter l'attention voulue.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat au sujet du projet de résolution A/64/L.52.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/64/L.52, intitulé « Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des

incidences financières de ce projet de résolution, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des paragraphes 1, 2 et 4 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer, en septembre 2011, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement. Elle déciderait également de tenir des consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, celles-ci devant être menées à terme de préférence avant la fin de 2010. Elle prierait le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session, en collaboration avec les États Membres, l'Organisation mondiale de la Santé et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, un rapport sur l'état des maladies non transmissibles dans le monde, en mettant en particulier l'accent sur les problèmes de développement rencontrés par les pays en développement.

Les consultations sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, prévues au paragraphe 2 du projet de résolution, n'ayant pas encore été tenues, le Secrétariat ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer dans leur totalité les incidences sur le budget-programme de l'adoption du projet de résolution.

Si l'Assemblée générale devait adopter le projet de résolution A/64/L.52, le Secrétaire général présenterait un état des incidences sur le budget-programme, s'il y en a, à l'Assemblée générale dès que des décisions spécifiques auront été prises concernant la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, sur la base des résultats des consultations demandées au paragraphe 2.

S'agissant du rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, comme cela est demandé au paragraphe 4, il pourrait être traité et publié dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies en utilisant les ressources existantes approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/64/L.52, intitulé « Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis la présentation du projet de résolution A/64/L.52, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique, Croatie, Cuba, Espagne, État plurinational de Bolivie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Maldives, Mexique, Monaco, Monténégro, Nauru, Nicaragua, Pakistan, Palaos, Panama, Serbie, Singapour, Slovénie, Suisse, Timor-Leste, Tonga et Turquie.

Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.52?

Le projet de résolution A/64/L.52 est adopté (résolution 64/265).

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations après l'adoption de la résolution 64/265.

M. Oyarzun (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à cette déclaration : la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie.

L'Union européenne se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 64/265 sur les maladies non transmissibles, qui prouve l'importance et la pertinence de cette question aux yeux de la communauté internationale. Nous tenons notamment à féliciter les délégations de la Communauté des Caraïbes de leur initiative, de leur leadership et des efforts qu'elles ont déployés pour atteindre ce résultat.

La santé mondiale ne peut s'améliorer que si l'on tient compte du nombre croissant de problèmes associés aux maladies non transmissibles, qui sont la

cause principale de mortalité dans le monde avec 60 % des décès, dont 80 % de ces décès dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. La plupart de ces décès sont prématurés, et le taux de prévalence des maladies non transmissibles peut être réduit; ceci exige une action préventive concertée de la part de tous.

Dans les pays de l'Union européenne, le taux de prévalence est relativement élevé pour des maladies non transmissibles comme le cancer et le diabète, les maladies cardiovasculaires, les troubles de l'obésité et les maladies musculo-squelettiques, imputables à une interaction de facteurs génétiques, environnementaux, et, en particulier, à des facteurs liés au mode de vie tels que le tabagisme, l'abus d'alcool, la mauvaise alimentation et le manque d'activité physique.

Dans le cadre de sa stratégie pour la santé, l'Union européenne recommande de s'attaquer à la prévention de ces maladies en élaborant des stratégies et des mécanismes pour éliminer les déclencheurs principaux, qui sont autant le résultat du mode de vie que de facteurs environnementaux et sociaux. La prévention est essentielle, de même que l'échange d'informations sur la menace des maladies non transmissibles, notamment en ce qui concerne les risques sexospécifiques ou les maladies rares, et sur la réponse à y apporter. Étant donné que la plupart des maladies sont évitables, les principales activités doivent être axées sur la sensibilisation du public, le développement des connaissances et le renforcement des mesures préventives. L'Union européenne intègre des mesures de prévention à ses politiques communautaires et promeut la création de réseaux et de systèmes d'information entre ses États membres pour permettre la circulation d'informations, l'analyse et le partage d'expériences dans le domaine de la santé publique.

Nous sommes également conscients du manque de statistiques pertinentes et nous sommes convaincus qu'il importe d'élaborer et d'utiliser des indicateurs fiables pour déterminer les tendances des maladies non transmissibles et leurs facteurs de risques. Bien que la coopération et la coordination internationales soient la clef du succès, l'Union européenne estime que l'Organisation mondiale de la Santé est l'organisme idoine des Nations Unies en la matière, et doit jouer un rôle prépondérant en proposant de bonnes solutions.

L'Union européenne salue la décision qui a été prise de convoquer, en septembre 2011, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention

et la lutte contre les maladies non transmissibles. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que l'Organisation mondiale de la Santé et les États Membres de l'ONU intensifient leurs efforts pour baisser le taux des maladies non transmissibles et des maladies connexes et le nombre de décès prématurés. À cette fin, l'Union européenne prendra une part active aux consultations concernant la réunion de haut niveau de 2011.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fiers d'être l'un des auteurs de la résolution 64/265, qui appelle l'attention sur les problèmes de santé publique mondiale de plus en plus importants causés par les maladies non transmissibles – ce qui est absolument nécessaire. Nous voudrions en particulier remercier les États membres de la Communauté des Caraïbes d'avoir dirigé cette importante initiative. Presque tous les pays du monde sont confrontés à une augmentation des épidémies de maladies non transmissibles, les augmentations les plus importantes touchant les pays en développement.

Les États-Unis sont déterminés à soulager le fardeau de la mortalité et de la maladie que font peser les maladies non transmissibles à l'intérieur du pays et à l'étranger. La Première Dame, Michelle Obama, a lancé la campagne nationale « Let's Move »

pour appeler l'attention sur l'obésité infantile et pour faire mieux comprendre l'importance d'une alimentation équilibrée. Cette campagne a fait appel à l'appui d'un large éventail de partenaires pour encourager les enfants à avoir une activité physique et aider les parents et les écoles à choisir une alimentation saine au sein de la famille et dans les écoles.

Les États-Unis appuieront par ailleurs activement les mesures entreprises par d'autres pays pour lutter contre les maladies non transmissibles. Les efforts déployés au niveau mondial doivent renforcer et compléter les activités de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en particulier la Stratégie mondiale de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles et la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.

Comme nous l'avons déclaré par le passé, nous estimons que l'accès aux médicaments fait partie d'un ensemble d'éléments qui sont essentiels à la réalisation progressive du droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Nous notons également que cette résolution ne définit pas concrètement ce droit.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 114 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.